



Saint-Paul de Vence, le 27/05/2026

COMMUNE DE SAINT-PAUL-DE-VENTE

AVIS DE PUBLICITÉ ET DE MISE EN CONCURRENCE

Exploitation de la régie publicitaire du magazine municipal

« Le Mag de Saint-Paul »

1. Identification de la collectivité

Commune de Saint-Paul-de-Vence

Place de la Mairie

06570 Saint-Paul-de-Vence

Tél. : 04 93 32 41 00

Courriel : mairie@saint-pauldevence.fr

2. Objet de la consultation

La commune de Saint-Paul-de-Vence souhaite confier à un opérateur économique la commercialisation des espaces publicitaires du magazine municipal « Le Mag de Saint-Paul ».

Le titulaire sera chargé notamment :

- de prospecter les annonceurs ;
- de commercialiser les espaces publicitaires disponibles ;
- d'assurer le suivi administratif et commercial des insertions publicitaires ;
- de recueillir les éléments nécessaires à la publication des annonces ;
- d'assurer la facturation et l'encaissement des recettes publicitaires.

La commune conservera un droit de validation préalable des annonceurs et des contenus publicitaires proposés.

Les publicités à caractère politique, électoral, religieux, discriminatoire ou contraires à l'ordre public seront exclues.

3. Nature du contrat

Convention d'exploitation exclusive de la régie publicitaire du magazine municipal.

Le titulaire se rémunérera directement auprès des annonceurs.

En contrepartie de l'exploitation des espaces publicitaires, le titulaire versera à la commune une redevance exprimée en pourcentage du chiffre d'affaires hors taxes réalisé au titre des ventes publicitaires.

Les candidats sont invités à proposer librement leur taux de reversement à la commune.

4. Durée

La convention sera conclue pour une durée initiale d'un an à compter de sa signature.

Elle pourra être renouvelée expressément dans la limite d'une durée totale maximale de trois ans.

5. Critères de sélection

Les offres seront appréciées au regard des critères suivants :

Critère	Pondération
Taux de reversement proposé à la commune	50 %
Références et expérience du candidat dans le domaine de la régie publicitaire ou de l'édition	30 %
Méthodologie de prospection et d'accompagnement des annonceurs	20 %

La commune se réserve la possibilité de négocier avec un ou plusieurs candidats.

6. Composition du dossier de candidature

Les candidats devront produire :

- une présentation de leur société ;
- un extrait Kbis de moins de trois mois ou document équivalent ;
- leurs références professionnelles ;
- une note présentant leur méthodologie de commercialisation ;
- leur proposition financière précisant le pourcentage reversé à la commune.

7. Modalités de remise des offres

Les offres devront être transmises :

- soit par courrier électronique à : laure.lambert@saint-pauldevence.fr
- soit déposées contre récépissé à l'accueil de la mairie.

8. Date limite de réception des offres

VENDREDI 12 JUIN 2026 à 12h00.

9. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du service juridique de la commune aux coordonnées mentionnées ci-dessus.